

**Arrêté n°DD86/2022/100 du 22 décembre 2022**

**Portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du b) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2023 à 2027, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE  
NOUVELLE-AQUITAINE**

- Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8 et D. 312-204 ;
- Vu** le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** le décret du 7 octobre 2020, publié au Journal Officiel de la République Française le 8 octobre 2020, portant nomination de M. Benoît ELLEBOODE en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- Vu** la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant organisation de l'ARS Nouvelle-Aquitaine en date du 21 janvier 2022 et publiée au RAA N°R75-2022-012 le même jour, ainsi que la décision portant rectification d'une erreur matérielle contenue dans la décision portant organisation de l'ARS Nouvelle-Aquitaine du 21 janvier 2022 publiée au RAA n° R75-2022-015 du 27 janvier 2022 ;
- Vu** la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature du 2 novembre 2022 publiée au recueil des actes administratifs N° R75-2022-183 ;

ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>**

La programmation pluriannuelle prévue à l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles des échéances prévisionnelles de transmission, à l'autorité en charge de leur autorisation, des rapports d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément au b) de l'article L. 313-3 du même code est annexée au présent arrêté.

**Article 2**

Conformément à l'article 2 du décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des services et établissements sociaux et médico-sociaux, la programmation prévue à l'article 1<sup>er</sup> porte sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 31 décembre 2027.

Cette programmation peut être modifiée notamment pour tenir compte de changements intervenus dans la situation des établissements et services concernés.

### Article 3

Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication à l'égard des tiers, de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;
- d'un recours hiérarchique devant Monsieur le Ministre de la Santé et de la Prévention;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Nouvelle-Aquitaine et du département.

Fait le 22/12/2022 à Poitiers,

Pour le Directeur général de l'Agence régionale de santé  
de Nouvelle-Aquitaine

Et par délégation

*La Directrice par interim*

  
Angéline PASCAU

## Annexe

Relative à la programmation du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027 de transmission des rapports d'évaluation des établissements sociaux ou médico-sociaux autorisés par le directeur/la directrice général(e) de l'agence régionale de santé

## Année 2023

Echéance de transmission du rapport	Cas échéant, Organisme gestionnaire appartenant à :	Organisme gestionnaire		ESSMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
Second semestre 2023	ABSA		860793090	ESAT JEAN DEBELUT	860791482
				I.M.E. DE MOULINS RENE TETARD	860780162
Second semestre 2023	ASSOCIATION SAINT LOUIS DE GURON FONDATION OVE		860785278 860793132 690793435	SESSAD ABSA	860008846
				ITEP C.E.F.O.R.D. (HANDICAPES)	860780170
				ITEP DE GURON	860780378
Second semestre 2023	Association CORDIA		750011678	SSEFIS - SAFEP - DEF.AUDIT. - DIAPASOM ACT CORDIA POITTIERS	860009588 860010669

## Année 2024

Echéance de transmission du rapport	Cas échéant, Organisme gestionnaire appartenant à :	Organisme gestionnaire		ESSMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
Second semestre 2024	CH Laborit		860780048	CSAPA 86	860784602
Premier semestre 2024	AADH		860010800	I.M.E DE VENIERS LOUDUN	860780147
				SESSAD-AADH- VENIERS LOUDUN	860011121
Premier semestre 2024	ADAPEI86		860793074	ESAT CHANTEJEAU (P)	860780600
				ESAT de LIZANT CHANTEJEAU (S)	860784354
				ESAT LAVAUSSEAU (ANNEXE CHANTEJEAU)	860784503
				I.M.E. LES PAPILLONS BLANCS (MAUROC)	860780121
				I.M.E ST GAUDENT	860780188
				SESSAD CENTRE VIENNE	860785625
				SESSAD SUD VIENNE	860008804
				MAS PORT D'ATTACHE	860010958
				SESSAD TED 86	860010727
				SSIAD - CCAS	860784552
Premier semestre 2024	AFG AUTISME		750022238	SESSAD TED 86	
Premier semestre 2024	CCAS Châtelleraut		860784958	SSIAD - CCAS	860784552
Premier semestre 2024	MUTUALITE DE LA VIENNE		860785492	SSIAD MUTUALITE 86	860784586
Second semestre 2024	CCAS de Poitiers		860785070	SSIAD - CCAS de Poitiers CENTRE DE RESSOURCES AUTISME	860784578 860011139
Second semestre 2024	CHHL		860780048	ESAT- C.H. LABORIT- ESSOR	860782531

Second semestre 2024	FEDERATION ADMR DE LA VIENNE	860785401	MAS de VOUILLE	860005800
Second semestre 2024	PROGECAT	860793108	SSIAD - ADMIR	860784560
			ESAT LES CHEVAUX BLANCS	860789775

### Année 2025

Échéance de transmission du rapport	Cas échéant, Organisme gestionnaire appartenant à :	Organisme gestionnaire		ESSMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
Premier semestre 2025	ADEF		940004088	MAS LA FORET DES CHARMES	860010636
				ESAT-PEP86-A. RIDEAU	860780535
				ESAT-PEP86- LES FLOTTEURS POITEVINS	860791516
				C.M.P.P. -PEP 86 Etablissement principal	860780139
				C.M.P.P. (ANTENNE PEP 86) à Châtelleraut	860006303
				C.M.P.P. (ANTENNE PEP 86) à Mirebeau	860006337
Premier semestre 2025	PEP 86		860785237	C.M.P.P. (ANTENNE PEP 86) à Montmorillon	860006311
				CTRE ENFANTS POLYHAND-PEP 86 "L'OASIS"	860006295
				I.E.M. INST D'EDUCAT. MOTRICE BIARD	860780220
				I.M.E. LES JAUMES MONTMORILLON	860780410
				MAS Terra Nova	860011162
				SESSAD -PEP86-MONTMORILLON	860010586
Premier semestre 2025	ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL KOENIGSWARTER		910808781	ESPO EPNAK 86 (S)	860015833 (S) 860015825 (S)
Second semestre 2025	CPEAS		860793165	ESAT-Comité Poitevin- de NEUVILLE	860008622
				I.M.E. PIERRE GARNIER	860780576
				SESSAD- Comité Poitevin	860008812

### Année 2026

Échéance de transmission du rapport	Cas échéant, Organisme gestionnaire appartenant à :	Organisme gestionnaire		ESSMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique

Premier semestre 2026	APSA	860791334	ESAT-APSA- SOURD-AVEUGLE - LA CHAUME	860791342
			IDA (anciennement CESSA)	860784446
			I.D.A. (anciennement I. R. J. S.)	860780113
			SESSAD	860784461
Premier semestre 2026	Association 2 LANGUES pour une éducation Centre Ouest	860789676	SERV. EDUC. BILING. ENF. SOURD -SSEFIS	860790161
Premier semestre 2026	AIDES 86	930013768	CAARUD 86	860010925
Second semestre 2026	GCSMS ACT UN CHEZ SOI D'ABORD	860015478	ACT UN CHEZ SOI D'ABORD 86	860015510

**Année 2027**

Échéance de transmission du rapport	Cas échéant, Organisme gestionnaire appartenant à :	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
Second semestre 2027	AUDACIA		860000132	LHSS AUDACIA	860013945
				ESAD	860008309
				ESAT RENE JAUD	860780627
				ESAT HENRI BUCHER	860784321
				I.M.E. HENRI WALLON	860780154
				I.M.E. ROGER GODIN	860780196
				MAS DU PARC	860784438
				MAS ITEUIL La Solidarité Etablissement principal	860791474
				MAS ITEUIL - MIRANDE Etablis secondaire	860015528
				SESSAD site de Châtelleraut service principal	860008762
				SESSAD site de Vivonne service secondaire	860008028
Second semestre 2027	APAJH		860010792		

